

ROYAUME DU MAROC
Ministère De l'Agriculture et de la Pêche Maritime

**CHAMBRE DES PECHES MARITIMES
DE L'ATLANTIQUE NORD CASABLANCA**

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE

2009/2016



www.cpman.ma





**BILAN D'ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE
CHAMBRE DES PÊCHES MARITIMES
DE L'ATLANTIQUE NORD CASABLANCA
2009/2016**



www.cpman.ma

SOMMAIRE

EXTRAIT DU DISCOURS ROYAL	07	PLANS D'AMENAGEMENT DES PÊCHERIES	27
MOT DU PRESIDENT	09	PROJET DES CAISSES EN PLASTIQUE	31
PREAMBULE	10	PROJET D'EQUIPEMENT DES BARQUES DE PECHE DES ALGUES	32
ASSEMBLEE GENERALE	12	MARINES PAR DES MOTEURS DE PLONGEE SOUS-MARINE	
LE BUREAU DE LA CPMAN	17	PROJET DE REMPLACEMENT DES BARQUES SINISTREES	33
LES COMITES DE LA CHAMBRE	17	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES AMP AU MAROC	37
PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION	19	PROJET D'IMMERSION DES RECIFS ARTIFICIELS DANS LA ZONE	
DE CERTAINES INSTITUTIONS		MARITIME DE SOURIA KDIMA	
REPRESENTATION DE LA CPMAN AU SEIN DES CONSEILS REGIONAUX,	19	L'INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (INDHI)	39
DES CONSEILS PREFECTORAUX ET DES CONSEILS PROVINCIAUX		PARTICIPATION AUX SALONS ET CONFERENCES	40
REUNIONS DIVERSES	19	ACTIVITES RAYONNANTES DE LA CPMAN	47
LOIS ET REGLEMENTATION	21	ECHANGE DES VISITES OFFICIELLES	48
PROGRAMME IBHAR	22	RECEPTION DES DELEGATIONS OFFICIELLES	49
PROJET DE MISE EN PLACE DU SYSTEME DE LOCALISATION	26	PRESSE ET COMMUNICATION	51
ET DE SURVEILLANCE DES NAVIRES PAR SATELLITE (VMSI)			
PROGRAMME NATIONAL D'ELIMINATION DES FILETS MAILLANTS	26		
DERIVANTS (FMDI)			



*Sa Majesté
le Roi Mohamed VI*





« Il en est de même des chambres professionnelles qui sont investies d'une mission identique, en vertu de la Constitution. Elles seront, en effet, assujetties aux mêmes épreuves pour que l'on mesure leur capacité à remplir le rôle économique qui leur incombe en matière d'incitation à l'investissement et à la création de richesses. Ce rôle, si elles l'assument comme il se doit, fera de ces chambres de véritables banques de projets d'investissement régional, et non de simples tremplins électoraux. »

Extrait du discours royal à l'occasion du 49^{ème} anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple le 2 Août 2002.

CHAMBRE DES PÊCHES MARITIMES DE L'ATLANTIQUE NORD ET PERSPECTIVES DE LA PÊCHE MARITIME A L'HORIZON 2020

Au cours de son parcours professionnel, la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Nord (CPMAN) a connu un changement typique, du fait qu'elle a passé du simple rôle de concertation à des tâches plus larges et plus profondes instaurant les principes de responsabilité, d'efficacité, de partenariat et de coopération avec tous les intervenants dans le secteur de la pêche maritime afin d'aboutir à une bonne gestion et un développement durable du secteur.

Et consciente du rôle primordial de la stratégie HALIEUTIS, la CPMAN s'est engagée à la mise en application de ladite stratégie qui s'articule autour de 3 axes majeurs : axe de la Durabilité, axe de la Performance et axe de la Compétitivité.

> **Axe de la Durabilité** : il a comme objectif de rendre l'exploitation de la ressource halieutique durable pour la préserver aux générations futures. Ainsi, cet axe doit assurer en quelques sortes la pérennité de la ressource, procurer aux acteurs économiques la visibilité nécessaire pour investir et enfin, faire des pêcheurs les premiers acteurs d'une pêche responsable.

A cet égard, la CPMAN a organisé plusieurs rencontres de formation et de sensibilisation au profit de la profession au sujet de la pêche responsable et des plans d'aménagement. A la lumière de ces rencontres, la CPMAN a mis en œuvre un plan d'action contenant des suggestions et des études traduisant les avis et la vision des professionnels. Ledit plan a été présenté au Ministère de tutelle afin de travailler ensemble pour une meilleure application de la stratégie HALIEUTIS.

> **Axe de la Performance** : cet axe a comme objectif de rendre le secteur de la pêche bien outillé et organisé pour une qualité optimale, du débarquement à la commercialisation. Ainsi, cet axe doit :

- > Assurer des conditions optimales de qualité dans le traitement des produits ;
- > Créer plus de transparence tout le long de la chaîne de valorisation ;
- > Assurer des mécanismes de mise en vente sur les marchés efficaces.

Et dans ce sens, la CPMAN a réalisé plusieurs missions aux différents ports et points de débarquement situés dans sa circonscription maritime pour sensibiliser les professionnels, comme elle a participé efficacement aux travaux des comités techniques pour mettre le point sur les défaillances à surmonter pour améliorer la qualité des services et des infrastructures.

> **Axe de la Compétitivité** : l'objectif assigné à cet axe est d'avoir des produits mieux valorisés et compétitifs sur les marchés les plus porteurs tout en assurant la disponibilité et la régularité d'une matière première de qualité, et en conquérant des parts de marchés au niveau national et international.

En relation avec cet axe, la CPMAN a mené une grande campagne de sensibilisation des professionnels pour les inciter, les encourager et les convaincre de la nécessité de la mise à niveau et la modernisation de leurs unités de pêche tout en respectant les conditions d'une pêche responsable et durable et ceci va se répercuter positivement sur la qualité de leurs produits de la pêche.

Et consciente du rôle stratégique du secteur de la pêche dans l'économie nationale, la CPMAN a choisi comme thème : « La CPMAN : Une locomotive de la stratégie HALIEUTIS pour un développement durable du secteur de la pêche maritime ».

A travers ce thème, la CPMAN a mis en œuvre un ensemble de projets de développement au profit des professionnels et des marins-pêcheurs, qui vont se répercuter positivement sur l'économie nationale et le citoyen marocain.

En guise de conclusion, et sous la conduite éclairée de Sa Majesté le roi Mohamed VI, notre travail à la Chambre, entant qu'établissement institutionnel, a pour finalité de la rendre un vrai moteur de rénovation du secteur de la pêche maritime et de réaliser les ambitions de la stratégie HALIEUTIS à l'horizon 2020.



Le Président
Kamal SABRI

PREAMBULE :

La période 2009-2015 a été distinguée par un changement primordial dans les rôles de la CPMAN, qui a donné l'exemple dans la concertation professionnelle scientifique ainsi que dans la mise en œuvre des programmes et des plans de développement du secteur de la pêche maritime avec la gouvernance nécessaire.

Ce document sert d'une part, à mettre le point sur les travaux réalisés par la CPMAN et ses organes et d'autre part, à mesurer le taux de réalisation des objectifs soulignés dans ses programmes d'action et des attentes des professionnels. Ceci dans le but de faire une évolution objective des réalisations et des activités de la CPMAN pour que ça soit une référence pour l'encadrement des futurs programmes à souligner.

Les travaux réalisés par la CPMAN pendant la période 2009-2015 ont été encadrés, structurés et basés sur :

- > Le plan d'action annuel qui traduit les objectifs de la CPMAN à des travaux et des activités réalisables, mesurables et évaluables ;
- > Les Assemblées Générales en tant qu'organe suprême de décision de la CPMAN ainsi que la gestion et le développement du secteur de la pêche maritime en renforçant les propositions et la mise en place des plans et programmes;
- > Les comités permanents qui impliquent tous les membres de la Chambre ainsi que d'autres opérateurs du secteur afin de donner les avis et élaborer les études techniques ;
- > La représentation de la Chambre aux conseils d'administration, conseils régionaux et conseils provinciaux pour la mise en valeur du secteur de la pêche maritime aussi bien à l'échelle économique que sociale. ;
- > La représentation de la chambre au niveau des comités techniques pour mettre le point sur les atouts et les faiblesses du secteur en vue de proposer les solutions adéquates pour surmonter les problèmes soulevés;
- > Renforcement des initiatives sociales à travers l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui vise l'appui de la population pauvre et précaire du secteur de la pêche artisanale ;
- > L'encadrement et l'accompagnement des associations et des coopératives actives dans le secteur de la pêche maritime, ainsi que leur appui pour les aider et les qualifier à faire l'autogestion de leurs affaires professionnelles et administratives ;
- > La participation aux salons et foires pour renforcer la communication avec les opérateurs professionnels et économiques et commercialiser le produit de la pêche à l'échelle nationale et internationale. De même, c'est une occasion pour la création des partenariats et des coopérations.

Ce rapport d'activité permet de savoir les activités de la Chambre réalisées au cours de la période 2009-2015 tout en mettant l'accent sur les programmes les plus importants qui sont mis en œuvre par la Chambre.

En guise de conclusion, ce bilan est considéré comme une participation à l'organisation et l'archivage des activités de la Chambre et peut être une référence principale pour l'évaluation de la politique suivie dans le secteur de la pêche maritime, d'une part et l'amélioration de son niveau de présentation du secteur d'autre part.



ASSEMBLEE GENERALE :

Pendant ce mandat, plusieurs Assemblées Générales ont été tenues et dans lesquelles plusieurs sujets ont été débattus dont les plus importants sont :

» PROJET DES CAISSES EN PLASTIQUE :

En ce qui concerne ce projet, la Chambre a participé pleinement aux réunions tenues pour l'étude du cahier des charges dudit projet. Après un grand débat, ce dernier a été amendé d'une manière à prendre en considération les besoins et les attentes des professionnels. Ainsi, plusieurs recommandations ont été élaborées, dont la plus importante, c'était l'aide des professionnels, à travers une subvention, pour la mise à niveau et l'équipement de leurs cales afin d'être adéquates à l'utilisation des caisses en plastique à bord des navires. Cette recommandation a été prise en considération par le ministère de tutelle en élevant le taux de subvention à 40 % de la valeur de l'investissement au pack « ANBAR » du programme « IBHAR ».



» COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE :

Suite à la crise financière mondiale, qui avait un grand impact sur les clients européens potentiels du Maroc, les prix des produits de la pêche ont connu une régression remarquable, ce qui a poussé notre pays à chercher de nouvelles alternatives pour valoriser ses produits halieutiques. A cet égard, le ministère de tutelle a lancé un programme intitulé "Hout Bladi" qui a pour principales missions de :

- > promouvoir la consommation des produits de la mer à l'échelle nationale et soutenir les efforts de qualité entrepris par l'ensemble des acteurs de la filière halieutique marocaine ;
- > Accroître la notoriété et améliorer l'image des produits de la mer marocains sur le marché national.

En parallèle à ce programme, il y a l'émission "Master Chef" et des campagnes de grillade au niveau des ports de pêche marocains. Toutes ces initiatives, ainsi que d'autres, ont le même objectif, c'est d'accroître et de promouvoir la consommation des produits de la mer à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le Maroc essaye d'identifier des opportunités de marché actuellement peu ou pas exploitées afin de diversifier ses clients et s'ouvrir sur de nouveaux marchés internationaux notamment arabes et africains.

» PLAN D'AMENAGEMENT DES PETITS POISSONS PELAGIQUES :

Ce plan d'aménagement des petits poissons pélagiques vise l'exploitation durable de cette ressource et la maximisation de sa valorisation. Ce plan, qui a vu le jour en janvier 2015, concerne les pêcheries des petites pélagiques de la Méditerranée, de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Centre.

Ledit plan a été pleinement étudié et discuté par les professionnels au cours de plusieurs Assemblées Générales de la Chambre et dans plusieurs réunions menées au siège du Département de la Pêche Maritime (DPM). Ainsi, la profession a participé aux amendements

apportés à ce plan, chose qui a fait preuve de la bonne démarche du DPM qui s'appuie sur l'approche participative à travers l'intégration de la profession dans la mise en œuvre des plans d'aménagement pour leur réussite et par conséquent, la préservation de la ressource halieutique comme le souligne la stratégie « HALIEUTIS ».

» INFRASTRUCTURES DES CHANTIERS NAVALS DES PORTS SITUÉS DANS L'ÉTENDUE TERRITORIALE DE LA CPMAN :

Vu l'état déplorable de la majorité de ses ports, la CPMAN a organisé plusieurs sorties au terrain pour faire le diagnostic et préparer les rapports relatifs à chaque port. Ce travail a été présenté au Ministre de l'Équipement, des Transports et de la Logistique au cours d'une réunion avec les membres du bureau de la CPMAN qui ont eu la promesse du Ministre de prendre au sérieux la restructuration des chantiers navals pour les rendre au niveau des ambitions des professionnels.



» PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DU GRAND CASABLANCA :

Dans le cadre de l'ouverture de la CPMAN sur d'autres institutions et afin d'activer son rôle dans le développement économique et social, la CPMAN a signé une convention de partenariat et de coopération avec le conseil régional du Grand Casablanca pour participer d'une manière effective aux différents programmes de développement au niveau régional.

» SUIVI DES ACTIONS DE L'ONP DANS LE CADRE DU "GLOBEL OPERATOR" :

Dans ce cadre, la CPMAN a tenu plusieurs réunions et a effectué plusieurs sorties au terrain pour suivre de très proche les actions et les travaux réalisés par l'ONP pour répondre aux besoins des professionnels et tenir ses promesses en ce qui concerne l'amélioration de la gestion des ports de pêche.

» PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA CREVETTE :

Dans le cadre de la politique d'aménagement des pêcheries suivie par le Département de la Pêche Maritime, et qui a été très appréciée et soutenue par la profession, le plan d'aménagement de la crevette a été mis en place en 2010 et vise à garantir un redressement de l'état de stock des crevettes en assurant une exploitation rationnelle et durable de cette ressource. Ledit plan a été révisé et réajusté au cours des années de son application.



Et grâce à l'approche participative menée par le DPM et l'Institut Nationale de la Recherche Halieutique (INRH) d'une part, et l'initiative des professionnels ainsi que leur soutien à la recherche scientifique d'autre part, en mettant leurs navires à la disposition de l'INRH pour effectuer des sorties scientifiques en mer, ce plan a abouti à sa dernière mouture finalisée en 2013 et une application satisfaisante de ses mesures d'aménagement en 2014.

» QUESTIONS LIEES AU SECTEUR DES ALGUES MARINES :

Afin d'organiser ce secteur, la CPMAN a effectué plusieurs sorties et visites du terrain. De même, elle a organisé des rencontres avec les opérateurs du secteur des algues marines pour faire le diagnostic du secteur et soulever les failles et trouver les solutions adéquates aux problèmes existants.

Le résultat de ce travail colossal a permis à la Chambre d'avoir une vision claire qu'elle a présentée au Département de la Pêche Maritime. Ainsi, les efforts déployés par la CPMAN, l'Administration (DPM et INRH) et les autres opérateurs du secteur ont abouti à la mise en place du premier plan d'aménagement de cette ressource en 2010 et qui a donné ses fruits au cours des années de son application.

En parallèle à ce volet, la CPMAN a effectué plusieurs ateliers d'encadrement



au profit des marins-pêcheurs de ce secteur qui ont bénéficié en partie de nouveaux matériels développés de plongée sous marine.



» PROGRAMME IBHAR ET SES MESURES D'APPLICATION :

L'étude de ce programme a commencé depuis 2008 et il a été sujet de plusieurs débats approfondis qui ont abouti à plusieurs amendements pour répondre aux souhaits des professionnels. Dans ce cadre, la CPMAN a organisé des journées d'application relatives à ce programme. Cet événement qui a été organisé dans le cadre de la mise en application des grandes orientations du plan HALIEUTIS, et particulièrement celles relatives à l'amélioration de la performance et de la compétitivité de la flotte nationale, a rassemblé tous les intervenants du secteur (Administrations et profession) afin de procéder à l'étude des dossiers déposés par les armateurs souhaitant bénéficier du programme.

En effet, cette manifestation était le point de démarrage du programme par l'approbation de 17 dossiers dont le montant de subvention s'élevait à environ 10 millions de dirhams.

» PROJET D'AMENAGEMENT DE LA COTE :

La CPMAN a suivi de très proche ce projet et n'a cessé de défendre les besoins des professionnels en Points de Débarquement Aménagés (PDA) le long de la circonscription maritime de la Chambre. De même, elle a joué un rôle considérable pour résoudre les problèmes de certains PDA qui sont restés non opérationnels pendant un long temps comme c'est le cas des PDA de Bouznika, Skhhirat, My Bous-selham et Lahdida, et grâce aux efforts déployés par l'Administration et la profession, la majorité de ces PDA sont aujourd'hui opérationnels et réalisent des chiffres d'affaires considérables.

» LA COUVERTURE SOCIALE DES MARINS-PECHEURS DE LA PECHE ARTISANALE :

Ce sujet a été considéré pendant des années et des années un pari stratégique pour la Chambre. A cet égard, le village des pêcheurs de Souiria Lakdima a été choisi pour lancer une expérience "MODEL" de couverture sociale des marins-pêcheurs. Ladite expérience a connu un grand succès, ce qui a poussé la profession à la généraliser sur tout le segment de la pêche artisanale à travers la généralisation du cahier maritime, l'obligation du rôle d'équipage sur les barques et d'autres mesures réglementaires relatives à la pêche artisanale.



» SUMI DE LA PECHERIE CEPHALOPODIERE :

Suite à l'exploitation anarchique de la pêcherie céphalopodière principale située au sud, et qui a causé une chute dramatique de la biomasse, le Ministère de tutelle a mis en place le premier plan d'aménagement des céphalopodes au niveau de la zone sud. Cependant, plusieurs problèmes et handicaps, dont le plus important, le développement du circuit informel, ont influencé négativement les rendements réalisés par les unités de pêche au niveau de cette unité d'aménagement.

Pour sortir de cette situation critique, un grand et long débat a été ouvert par la profession au sein de la CPMAN dans l'espérance de trouver les solutions convenables pour aboutir à une exploitation durable de la ressource et une préservation des intérêts économiques des opérateurs de ce secteur dans cette zone en luttant contre la compétition illégale suite au développement du circuit informel de commercialisation du poulpe au sein des marchés de la zone nord.



De même, et après la concertation avec la profession, le Département de la Pêche Maritime a décidé de généraliser le plan d'aménagement sur tout le littoral national et veiller sur son application. Cette mesure avait des impacts socio-économiques très importants tels que la garantie de la rentabilité des unités de pêche et la continuité des investissements engagés dans cette unité d'aménagement.

» SUMI DU PROBLEME DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (TVA):

La CPMAN a pris au sérieux ce problème et s'est engagée de toute sa volonté pour défendre les intérêts de la profession. Ainsi, elle a réagi à plusieurs niveaux et ses représentants ont rencontré le chef du Gouvernement accompagné du Ministre des Finances et de l'Economie après avoir le communiqué à ce propos. De même, la CPMAN a communiqué par écrit plusieurs partis parlementaires en vue de proposer des amendements de la loi des finances permettant d'exonérer le secteur de la pêche maritime de la TVA. Le fruit de ces mouvements était la réduction de la TVA de 10% dans la perspective d'une exonération totale par la suite.



» **PROBLEME DU DRAGAGE DES SABLES SUR LA COTE ATLANTIQUE :**

Suite aux dégâts négatifs du dragage sur l'environnement marin et par conséquent sur la ressource halieutique, la CPMAN a mené plusieurs actions pour mettre fin à cette décision nocive. En effet, elle a pris contact avec le Ministre de l'Equipement, des Transports et de la Logistique et après une rencontre au siège dudit ministère, il a été convenu de renoncer à toute décision portant préjudice à la ressource halieutique et aux intérêts des professionnels du secteur de la pêche maritime.

» **ETUDE DE LA LEGISLATION RELATIVE A L'AUTORISATION ET L'AGREMENT SUR LE PLAN SANITAIRE :**

Dans ce cadre, la Chambre a organisé des réunions pour présenter aux professionnels les grands traits de cette législation, et leur expliquer les règles à suivre pour avoir la licence de leurs unités de pêche.



LE BUREAU DE LA CPMAN :

Selon ses attributions, le bureau de la Chambre a veillé sur la bonne exécution des décisions et des recommandations de l'Assemblée Générale avec le suivi nécessaire. De même, le bureau joue un rôle de coordination entre les différents services et organes de la Chambre et porte leurs propositions et recommandations devant l'Assemblée Générale en vue de leur discussion et approbation.



LES COMITES DE LA CHAMBRE :

Suite à la décision de l'AG, il y a eu un amendement de la loi interne dans le volet relatif aux comités de la Chambre. Ainsi, les comités sont désignés comme suit :

- > Comité des finances et des affaires économiques ;
- > Comité des ports et des infrastructures ;

- > Comité de la pêche et de l'aquaculture ;
- > Comité des relations externes, des affaires juridiques et du développement social.

Ces comités sont considérés comme ateliers de débat des différents sujets du secteur de la pêche et des projets émanant du Département de la Pêche Maritime.

Les résultats des débats, les propositions et recommandations élaborées sont par la suite portées devant l'AG pour discussion et approbation.

En effet, le comité des finances et des affaires économiques s'est occupé de l'étude des projets à aspect financier et économique de la Chambre, comme il s'est chargé d'étudier tous les projets à aspect économique émanant du DPM en vue de donner son avis.

Quant au comité des ports et des infrastructures, il s'est intéressé au sujet des cales sèches. En effet, les membres de ce comité ont réalisé des visites du terrain à tous les ports et les sites de pêche situés dans la circonscription maritime de la Chambre, et sur la base de ce travail, le comité a élaboré des rapports qui ont été présentés à l'AG.

Pour le comité de la pêche et de l'aquaculture, il s'est focalisé sur l'étude des plans d'aménagement auxquels la CPMAN a contribué considérablement à leur mise en œuvre et à leur application.



De même, la CPMAN s'est intéressée au suivi des projets de l'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture (ANDA) en lui présentant son avis à toutes les occasions et surtout pendant la tenue du conseil de l'Administration de l'Agence.

Par ailleurs, le comité des relations externes et des affaires juridiques et du développement social, s'est occupé de l'étude de tous les projets de lois, des arrêtés et des décrets émanant du DPM. De plus, ce comité a participé à tracer une vision de l'état socio-économique de la flotte côtière et artisanale.



PARTICIPATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DE CERTAINES INSTITUTIONS :

La CPMAN participe aux Conseils d'Administration des Institutions suivantes :

- > L'Office National des Pêches ;
- > L'Institut National de la Recherche Halieutique ;
- > L'Agence Nationale de Développement de l'Aquaculture ;
- > La Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- > Les Académies Régionales de l'Éducation et de la Formation ;
- > Les Universités.

Il est à signaler que le rôle des Chambres a connu une grande mutation. Ainsi, les Chambres sont passées de la simple concertation à la présence effective et à la prise de décision dans plusieurs sujets du secteur de la pêche, ce qui a amené tous les opérateurs du secteur (Administrations et Profession) d'être convaincu de l'importance des Chambres et de leur repositionnement dans le secteur. À cet égard, la CPMAN s'est engagée pleinement dans la défense des grands sujets du secteur et la mise en œuvre des stratégies et des politiques sectorielles dans toutes ses dimensions.

REPRÉSENTATION DE LA CPMAN AU SEIN DES CONSEILS RÉGIONAUX, DES CONSEILS PRÉFECTORAUX ET DES CONSEILS PROVINCIAUX :

Ces conseils ont été considérés une façade importante de la Chambre pour défendre les intérêts du secteur à l'échelle régionale et locale. Ainsi, la Chambre a été toujours représentée dans ces conseils par ses membres et ses services administratifs qui ont assisté aux réunions et ont participé à enrichir le débat et à faire le suivi des résultats des travaux de ces conseils.

Cependant, la CPMAN estime que l'abolition de la représentation des Chambres au sein des conseils régionaux est une grande perte pour le secteur de la pêche maritime, surtout avec les nouvelles attributions de ces conseils qui sont devenus des organes de prise de décision sectorielle.

REUNIONS DIVERSES :

Plusieurs réunions ont été tenues au siège de la Chambre en présence des opérateurs du secteur de la pêche. Ces réunions ont surtout porté sur les sujets suivants :

- > Commercialisation du poisson (commerce de gros du poisson) ;
- > Gestion des espaces au sein de certains ports de pêche ;
- > Suivi de la réalisation des unités de stockage et d'entretien des caisses normalisées dans les ports de pêche ;
- > Commercialisation du poulpe dans la circonscription maritime de la chambre ;
- > Élargissement de la concertation à propos du projet de loi relatif à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ;
- > Étude des impacts négatifs de l'application de l'arrêté ministériel relatif à la taille commerciale ;
- > Organisation d'une journée d'étude sur le projet du cadre juridique organisant la pêche du poulpe, de la crevette et du merlu ;
- > Rencontre avec les opérateurs du segment de la pêche au chalut au sujet du stock des poissons démersaux ;
- > Évaluation de la mise en application du plan d'aménagement des algues marines ;
- > Rencontre avec la profession au port d'Essaouira à propos du projet de plan d'aménagement de la crevette ;
- > Rencontre avec les représentants de la pêche artisanale au sujet de la situation socio-économique du secteur ;
- > Rencontre au sujet de l'organisation de la pêche des petits poissons pélagiques dans la zone atlantique sud ;

- › Communication avec les coopératives opérationnelles dans le segment de la pêche artisanale.
- › Evaluation du repos biologique appliqué à la pêcherie céphalopodière dans la zone située au nord de Boujdour;
- › Communication avec les armateurs de la pêche côtière à propos des problèmes rencontrés dans ce segment de pêche ;
- › Rencontre avec les professionnels au sujet du système de localisation et de surveillance des navires de pêche par satellites (VMS);
- › Journée d'étude sur la stratégie de développement des Aires Marines Protégées (AMP);
- › Rencontre à propos du programme IBHAR ;
- › Réunion des professionnels pour choisir les navires côtiers embarquant les chercheurs scientifiques de l'INRH, et ce dans le cadre de la révision et du réajustement des mesures d'aménagement de la crevette;
- › Réception de la délégation libyenne pendant sa visite au port de Casablanca ;
- › Réunion au port de Mehdià au sujet des problèmes liés à la commercialisation et à l'infrastructure portuaire ;
- › Tournée dans les ports situés dans la circonscription maritime de la CPMAN à propos du projet de loi de la police portuaire ;
- › Plusieurs réunions au sujet du projet de transfert du port de pêche de Casablanca à la zone d'Ain Sbai.



LOIS ET REGLEMENTATION :

La Chambre a toujours veillé sur l'étude de tous les projets d'arrêtés, de décrets et de lois émanant du DPM. On cite particulièrement :

- > Projet de décret déterminant les conditions et les modalités de pêche du poulpe, de la crevette et du merlu dans la zone économique exclusive ;
- > Projet d'arrêté relatif à la pêche des poissons pélagiques dans la pêcherie des petits poissons pélagiques de l'atlantique sud ;
- > Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche de l'Espadon dans la méditerranée ;
- > Projet de décret relatif à la détermination des conditions et modalités de pêche des espèces halieutiques nécessitant une réglementation spécifique en raison d'usages locaux ou de circonstances particulières ;
- > Le cadre juridique relatif au système de localisation et de surveillance des navires de pêche par satellites (VMS) ;
- > Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage du concombre de mer ;
- > Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche du poulpe dans les eaux maritimes marocaines ;
- > Projet de décret relatif aux conditions d'inscription des marins-pêcheurs sur le registre d'équipage des navires côtiers ;
- > Projet de loi modifiant et complétant le dahir du 31 mars 1919 relatif au code du commerce maritime ;
- > Projet d'arrêté relatif à l'interdiction temporaire de pêche et de ramassage du couteau de mer et de la coque dans la baie de Dakhla ;
- > Projet de loi n° 12-15 relatif à la lutte contre la pêche illicite non déclarée et non réglementée (INN) ;
- > Projet de loi relatif à la préservation des écosystèmes marins et la protection de l'environnement marin de la pollution ;

- > Projet de décret déterminant les horaires du travail dans les ports de pêche ;
- > Projet de décret modifiant et complétant l'arrêté du 07 avril 1934 fixant la proportion des marins de nationalité marocaine qui doivent être embarqués à bord des navires armés sous pavillon marocain ;
- > Projet de loi formant statut des Chambres des Pêches Maritimes ;
- > Projet de décret modifiant le décret n° 2-74-531 du 21 avril 1975 relatif à la prise en charge par l'ONP de la gestion des halles aux poissons situées dans les limites des ports du Royaume ;
- > Projet de circulaire déterminant les conditions de remplacement, de refonte et de reconversion des navires de pêche ;
- > Projet de statut de l'Union des Chambres professionnelles marocaines ;
- > Proposition de loi n° 5-10-14 relative à la cale d'entretien et la cale d'exploitation ;
- > Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté du 16 décembre 2010 relatif à « la pêcherie des petits pélagiques de l'Atlantique Sud » ;





PROGRAMME IBHAR :

Ce programme vient améliorer la rentabilité et l'efficacité économique du secteur à travers deux programmes essentiels : la mise à niveau et la modernisation des flottes de pêche côtière et artisanale.

Et dans le cadre d'une approche participative, la CPMAN s'est engagée réellement dans la mise en application de ce programme ambitieux qui constitue l'un des principaux piliers des axes de la stratégie HAIEUTIS. En effet, les résultats escomptés de ce programme, entre autres, c'est la promotion de la qualité des captures et l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité à bord.

Ce programme a renforcé les mesures prises par le gouvernement au profit du secteur de la pêche maritime pour soulever plusieurs défis dont souffrent les professionnels et améliorer la rentabilité et l'efficacité économique du secteur, et ceci à travers deux programmes : la mise à niveau et la modernisation des flottes de pêche côtière et artisanale.



- > Projet d'arrêté relatif à la réglementation de pêche et de ramassage de l'échinoderme de l'espèce « Paracentrotus lividus » (Dursin de mer) ;
- > Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n°4511-88 du 03 octobre 1988 fixant la taille marchande minimale des espèces pêchées dans les eaux maritimes marocaines ;
- > Projet de loi n° 67-14 sur la police portuaire ;
- > Projet d'arrêté modifiant et complétant l'arrêté n° 4196-14 du 25 novembre 2014 relatif à la pêche des petits poissons pélagiques de l'Atlantique Nord - Méditerranée et à la pêche des petits pélagiques de l'Atlantique Centre ;
- > Projet d'arrêté réglementant la pêche de certaines espèces de merlu ;
- > Législation relative à l'autorisation et l'agrément sur le plan sanitaire.

MISE À NIVEAU DES FLOTTES ARTISANALE ET CÔTIÈRE:

Ce programme vise à encourager les actions liées à la promotion de la qualité des captures et l'amélioration des conditions de vie, de travail et de sécurité à bord. Ainsi, les packs prévus pour ce programme sont :

Pour la flotte artisanale :

Pack MAWARID : conçu spécialement pour la flotte artisanale, ce pack consiste à l'équipement des barques en moyens de communication, de navigation et de préservation des captures et en moyen de propulsion de la barque. L'appui financier de l'Etat s'élève à 50 % du plafond de l'investissement.

Pour la flotte côtière:

Ce programme est composé de 3 packs :

Pack ANBAR : concerne l'isolation des cales et leur aménagement pour la réception des caisses, la réfrigération des cales et la machine à glace afin de préserver la qualité des produits de la pêche. Les bénéficiaires de ce pack pourront avoir une subvention forfaitaire pour l'isolation et l'aménagement des cales et d'un taux de subvention de 40 % pour la mise à bord de la machine à glace.

Pack BAHARA : concerne toutes les actions qui visent l'amélioration des conditions d'habitabilité, de vie et de travail à bord. Les bénéficiaires de ce pack pourront bénéficier d'une subvention forfaitaire et des crédits bonifiés et garantis pour couvrir les 70 % restants du montant de l'investissement.

Pack TAJHIZ : vise l'aménagement de pont des navires de pêche et l'équipement de passerelle par les moyens de détection, de suivi et de surveillance ainsi que des équipements éco-énergétiques.

Modernisation de la flotte côtière :

Ce programme consiste en l'incitation à l'introduction, en substitution des navires de pêche côtière, de nouveaux types de bateaux de conception moderne respectant les normes internationales en matière de construction navale, de sécurité, de préservation de la qualité des captures, d'habitabilité à bord et d'innovation en matière d'équipement. En fonction de la nature de la coque à choisir par l'armateur pour moderniser son unité, ce programme est décliné en deux packs : SAFINA et SAFINA+.

Pack SAFINA : concerne la substitution des navires par d'autres en bois. Le taux de subvention relatif à ce pack est à la hauteur de 20 %.

Pack SAFINA+ : concerne le remplacement des navires traditionnels par de nouveaux prototypes de navires en acier, en polyester ou tout autre matériau que le bois répondant aux normes de sécurité. Le taux de subvention pour ce pack est à la hauteur de 30 %.



En guise de conclusion, la CPMAN a pris l'initiative d'entamer le débat à propos de ce programme et ses différentes composantes, ce qui a abouti à son amendement. Ainsi, le programme IBHAR a vu le jour dans sa nouvelle mouture finalisée pendant les journées d'application organisées par la Chambre dans un hôtel à Casablanca. Tous les intéressés et les intervenants dans ce programme ont été réunis dans cet événement pour étudier les dossiers déposés par les professionnels souhaitant bénéficier des packs de ce programme.



Ces journées d'application ont été considérées un démarrage officiel et réel du programme IBHAR par l'approbation de 17 dossiers qui ont bénéficié d'une subvention financière d'environ 10 millions de DHS. Le dernier délai du programme était en mai 2015 après avoir réalisé un bilan positif comme le montre le tableau suivant :

Programme	Nombre de dossiers	Montant de la subvention en DHS
La mise à niveau de la flotte côtière	25	1914 000
Mise à niveau de la flotte artisanale	275	2 062 500
Modernisation de la flotte côtière	67	61 470 000
Total	367	65446 500



PROJET DE MISE EN PLACE DU SYSTEME DE LOCALISATION ET DE SURVEILLANCE DES NAVIRES PAR SATELLITE (VMS):

En ce qui concerne ce projet, la CPMAN a ouvert un débat à travers l'organisation de plusieurs rencontres des professionnels et des patrons de pêche actifs au niveau de la circonscription maritime de la Chambre pour débattre l'utilité des VMS.

De même, la CPMAN a assisté à toutes les réunions tenues à ce sujet au siège du Département de la Pêche Maritime.

En effet, convaincu de l'intérêt du VMS, la CPMAN a joué un rôle très important dans la sensibilisation des professionnels de l'importance et des impacts positifs de ce système surtout sur la ressource halieutique et la sécurité des marins-pêcheurs. Ces efforts ont abouti à l'extension de l'utilisation du VMS dans le segment de la pêche côtière en vue d'une généralisation du système à l'instar de la pêche hauturière.



PROGRAMME NATIONAL D'ELIMINATION DES FILETS MAILLANTS DERIVANTS (FMD):

Selon ce programme, l'interdiction de l'utilisation des FMD est intervenue dans un contexte de préservation de la biodiversité marine et de la protection de certaines espèces vulnérables capturées accidentellement par ces engins.

Mis en place en 2010, ce programme s'est appliqué à travers un plan d'action national pour l'élimination graduelle des FMD comprenant deux composantes : indemnisation pour l'élimination des engins et indemnisation pour la sortie des navires désirant abandonner l'activité de pêche.

Consciente et soucieuse de la préservation de la ressource, la CPMAN a donné un intérêt particulier à ce plan, en assistant à toutes les réunions organisées à ce sujet par le Département de la Pêche Maritime et en présentant ses avis en ce qui concerne la mise en application réelle de ce plan. Dans ce contexte, une convention a été signée entre la CPPAN, le DPM et le Ministère des Finances et de l'Economie. Ladite convention vise le paiement des dépenses des indemnisations de formation et de requalification des marins-pêcheurs sur d'autres techniques de pêche en substitution du FMD et dont l'effectif s'est élevé à 109 marins avec une enveloppe budgétaire d'environ 2 millions 450 milles DHS.



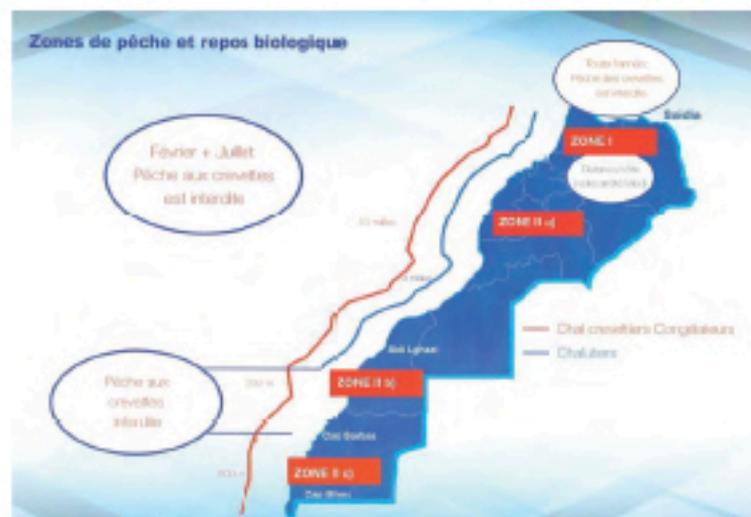
PLANS D'AMENAGEMENT :

A l'instar des autres pays du monde à vocation halieutique, le Maroc marque lui aussi une tendance à la surexploitation de la majorité des stocks halieutiques, cependant, il y a encore la possibilité de sauver ces stocks d'effondrement et de disparition. Ainsi, le DPM a mis en place un ensemble de plans d'aménagement pour relever le défi d'une gestion durable des pêcheries menacées de l'extinction.

» PLAN D'AMENAGEMENT DE LA PÊCHERIE CREVETTIÈRE :

Le DPM a mis en place le premier plan d'aménagement des crevettes en 2010. Ce plan a été révisé et réajusté au cours des années de son application pour aboutir à sa dernière mouture finalisée en 2013 et une application satisfaisante de ses mesures d'aménagement en 2014.

Ledit plan vise à garantir un redressement de l'état de stock des crevettes en assurant une exploitation rationnelle et durable de cette ressource.



» PLAN D'AMÉNAGEMENT DU POULPE :

Ce plan vise la préservation de cette ressource, la reconstitution du stock du poulpe, ainsi que la sauvegarde des impacts socio-économiques de cette pêcherie. En effet, en 2001, le Ministère de tutelle, et en accord avec tous les opérateurs du secteur, y compris les professionnels, a instauré un nouveau programme appelé la matrice introduisant de nouvelles mesures de gestion de la pêcherie céphalopodière.

Actuellement la mise en application de ladite matrice doit réaliser les objectifs soulignés par le nouveau plan d'aménagement de 2012 qui est le fruit de révision et de renforcement du 1er plan d'aménagement et de sa matrice en concertation avec l'INRH et la profession.

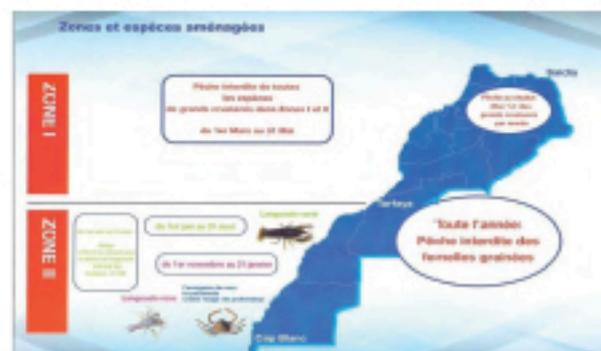


Par ailleurs, il faut signaler que la CPMAN a pris l'initiative de soutenir, totalement et sans réserve, la décision relative à l'application du repos biologique du poulpe le long du littoral marocain. Et malgré certaines attitudes de pêche illégale, la généralisation du repos biologique a eu des impacts positifs aussi bien sur le niveau écologique, par la reconstitution et le redressement du stock du poulpe, que sur le niveau socio-économique par l'amélioration de la production de manière à assurer la rentabilité et la durabilité des investissements engagés dans la pêcherie.

De plus, la CPMAN a insisté depuis le début sur l'importance du contrôle et elle l'a considéré une condition sine qua non de réussite de tous les plans d'aménagement et en particulier celui de la pêcherie céphalopodière.

» PLAN D'AMÉNAGEMENT DES GRANDS CRUSTACÉS :

Ce plan vient d'être mis en place par le DPM en janvier 2015. Il vise à assurer une exploitation rationnelle et durable de cette ressource.

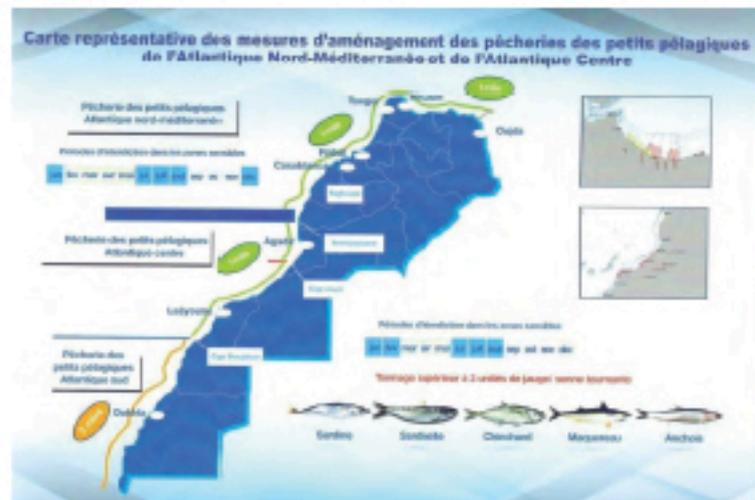


» **PLAN D'AMÉNAGEMENT DES PÊCHERIES DES PETITS PÉLAGIQUES DE L'ATLANTIQUE NORD, DE LA MÉDITERRANÉE ET DE L'ATLANTIQUE CENTRE :**

Ce plan vise l'exploitation durable de cette ressource et la maximisation de sa valorisation, et il concerne les pêcheries de la Méditerranée, de l'Atlantique Nord et de l'Atlantique Centre. Il a vu le jour en janvier 2015.

» **PLAN D'AMÉNAGEMENT DES PETITS POISSONS PÉLAGIQUES DE L'ATLANTIQUE SUD :**

Lancé en février 2010, ce plan a concerné uniquement la pêche des petits poissons pélagiques de l'Atlantique Sud. Et à l'instar des autres plans d'aménagement, ce plan vise l'exploitation durable de cette ressource et la maximisation de sa valorisation.



» **PLAN D'AMÉNAGEMENT DES ALGUES MARINES :**

La principale espèce d'algues marines exploitée au Maroc est le *Gelidium sesquipedale* qui appartient aux algues rouges. Ces algues sont ramassées le long des côtes marocaines, cependant la zone d'El Jadida concentre la majorité de la production nationale.

A cause d'une très forte surexploitation, cette ressource est menacée d'extinction, ce qui a amené l'INRH à tirer la sonnette d'alarme pour sauver cette importante pêcherie. Ainsi, le Département de la Pêche Maritime a mis en place le premier plan d'aménagement des algues marines en 2010. De même, des instruments d'accompagnement ont été établis afin de garantir le respect des mesures d'aménagement instaurées par ce plan qui a connu ensuite plusieurs évaluations et révisions au cours des années de son application.

Les objectifs soulignés pour ce plan sont : la préservation du stock, l'organisation de l'activité, la préservation des emplois et l'augmentation de la valorisation du produit, et ceci à travers des mesures de gestion intégrant la détermination de l'effort de pêche, de la zone de pêche et du repos biologique.



PROJET DES CAISSES EN PLASTIQUE :

Consciente de l'intérêt de ce projet pour le secteur, la CPMAN a joué un rôle très important pour rapprocher les points de vue divergents entre la profession et l'Administration porteuse de ce projet. A cet égard, la Chambre, en collaboration avec l'ONP, a organisé plusieurs rencontres d'encadrement et de communication avec les professionnels dans tous les ports situés dans sa circonscription maritime .

En effet, ces rencontres se sont déroulées du 16 février au 03 mars 2010 et pendant lesquelles les professionnels, qui ont été nombreux, ont exprimé leurs points de vue et leur vision concernant ce projet.

En guise de conclusion, l'ONP, en sa qualité de Global Operator, a pris en charge la réalisation et la gestion du projet et il a élaboré un cahier des charges relatif à l'utilisation des caisses en plastique, tout en prenant en considération les avis des professionnels. Ledit cahier des charges était le thème d'une journée d'étude organisée par la Chambre au siège de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes de Safi qui était une occasion pour les professionnels et les intervenants dans le secteur d'exprimer leurs points de vue et leurs attentes.

Par ailleurs, la CPMAN a donné le lancement du projet des caisses en plastique au port de Casablanca et l'ouverture de la 1ère unité de gestion et d'entretien de ces caisses à l'échelle nationale, sans oublier le suivi continu et subtil des travaux de construction des unités de gestion et d'entretien à travers les correspondances et les débats ouverts dans les différentes réunions tenues à ce propos et même au cours des sessions du conseil de l'administration de l'ONP.



PROJET D'EQUIPEMENT DES BARQUES DE PECHE DES ALGUES MARINES PAR DES MOTEURS DE PLONGEE SOUS-MARINE :

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'intérêt particulier qu'accorde Sa Majesté le Roi Mohamed VI au secteur de la pêche maritime qui est un secteur vital.

Et consciente des dangers qu'encombre l'activité de plongée liée à la pêche des algues marines, la CPMAN a signé une convention avec le DMP et le Ministère des Finances et de l'Economie qui vise la restructuration de l'activité de pêche des algues marines et l'amélioration de la pratique de la plongée sous marine pour exercer cette activité en toute sécurité. Ainsi, ce projet est formé de trois volets :

- > Formation des marins-pêcheurs sur les techniques de pêche des algues marines, la pratique d'une pêche responsable, la prévention des accidents de plongée sous marine ainsi que l'utilisation et l'entretien du matériel de plongée. Ce volet a ciblé 1160 plongeurs pour un budget de 3 millions de DHS financé par la Millenium Challenge Corporation (MCC).

- > Equipement de 290 barques pratiquant la pêche des algues marines par des compresseurs à air respirable avec un investissement qui s'est élevé à environ 9 millions 400 milles DHS.
- > Equipement de l'antenne médicale d'El Jadida d'un caisson hyperbare mobile au profit des marins plongeurs victimes d'accidents de décompression. Le coût de cette opération s'est élevé à 0,5 millions de DHS financé par le DPM.



PROJET DE REMPLACEMENT DES BARQUES SINISTRÉES :

Suite aux intempéries ayant secoué le littoral atlantique du Royaume le mardi 07 janvier 2014, la CPMAN s'est précipitée à la visite des lieux et des victimes de cette catastrophe naturelle au niveau de tous les ports et sites situés dans sa circonscription maritime, comme elle a procédé au recensement des professionnels victimes et à l'évaluation des dégâts matériels.

A cet effet, et dans le cadre du soutien du segment de la pêche artisanale, le Ministère des Finances et de l'Economie, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et la CPMAN ont signé une convention pour la prise en charge de l'Etat de l'opération de remplacement des barques, matériels et moteurs de pêche détruits suite à la forte houle qui a provoqué de nombreux dégâts.



Et dans ce cadre, la CPMAN a bien veillé sur la mise en application des clauses de la convention en procédant à la publication des appels d'offres et en précisant les caractéristiques techniques et les normes de qualité qui répondent aux attentes soulevées des professionnels lors des visites du terrain effectuées par la CPMAN dans le cadre de l'accompagnement et le suivi de ce projet.

Aux termes de cette convention, l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet s'est élevée à environ 4 millions et 830 milles de DHS.







STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DES AMP AU MAROC :

La CPMAN a montré un grand intérêt à ce projet en procédant à un suivi continu depuis le lancement de la stratégie de développement des AMP. Ainsi, la Chambre a participé à toutes les réunions et à tous les ateliers organisés à ce sujet par le DPM en collaboration avec le Bureau d'Etude chargé de ce projet.

Et suite aux études approfondies, trois sites ont été sélectionnés éligibles à la mise en place des AMP pilotes, à savoir :

- > La zone comprise entre Oued Laou et Jnane niche en Méditerranée ;
- > La zone comprise entre Souiria Kdima et Bheibah en Atlantique ;
- > Et la zone comprise entre Sidi Ifni et Gourizm en Atlantique.



PROJET D'IMMERSION DES RECIFS ARTIFICIELS DANS LA ZONE MARITIME DE SOURIA KDIRA :

Suite à la détérioration de l'écosystème marin, la production des poissons démersaux a connu une régression significative qui s'est traduite par la baisse des rendements des unités de pêche qui ciblent ces espèces.

Ce projet expérimental vise essentiellement la réhabilitation de la zone maritime au large du village de pêche de Souiria Kdima et la contribution à la création d'un écosystème marin équilibré offrant aux espèces, exposées à une forte exploitation, un refuge pour se reproduire.

Etant consciente de la priorité qu'accorde le Maroc au secteur de la pêche, et dans le cadre d'une coopération Maroc-japonaise, l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a lancé le 15 juillet 2009 ce projet expérimental d'immersion des récifs artificiels qui constitue une expérience de taille la première du genre au Maroc. Ce projet pilote aura à contribuer, entre autres, au développement du système de gestion des ressources, à l'augmentation de la production des espèces démersales et à la lutte contre la dégradation des milieux marins.

Type des récifs artificiels

Bloc anti-chalutage pour la protection



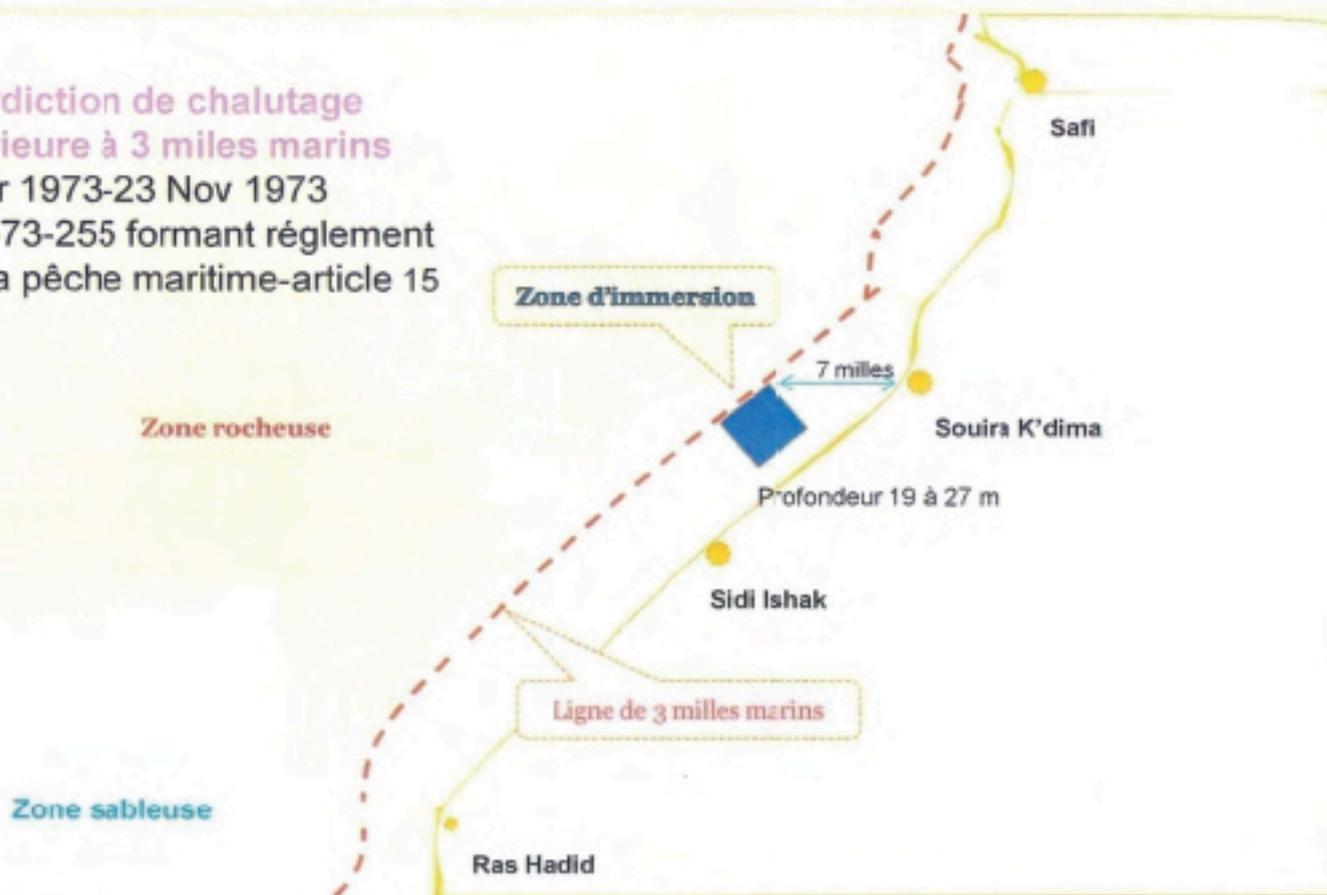
Habitation et lieu de ponte de pour le poulpe



Abris de juvéniles de poulpe

Lieu d'immersion des récifs artificiels

Interdiction de chalutage
inférieure à 3 miles marins
Dahir 1973-23 Nov 1973
N° 1-73-255 formant règlement
sur la pêche maritime-article 15



L'INITIATIVE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (INDH) :

المبادرة الوطنية للتنمية البشرية Initiative Nationale pour le Développement Humain

L'INDH, lancée par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu l'Assiste, vise la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale à travers la réalisation entre autres de projets d'appui aux infrastructures de base, de projets de formation et de renforcement de capacités, ainsi que la promotion d'activités génératrices de revenus et d'emplois.



Et dans le cadre d'encadrement et du suivi des professionnels de la pêche maritime, la CPMAN a pleinement participé à l'élaboration des dossiers relatifs à plusieurs projets dans le segment de la pêche artisanale qui ont vu le jour tels que :

- L'Équipement des marins-pêcheurs artisanaux actifs au site de pêche artisanale de Bouznika par :
 - › 82 moteurs des barques ;
 - › Filets de pêche ;
 - › Certains matériels de navigation.
- L'Équipement des marins-pêcheurs artisanaux actifs au site de pêche de Skhirat par :
 - › Moteurs des barques ;
 - › Tracteur et remorques pour la sortie et la mise à l'eau des barques.
- L'Équipement des marins-pêcheurs artisanaux actifs au site de pêche de Sidi Rahal par :
 - › Moteurs des barques ;
 - › Filets de pêche,
 - › Matériels de détection "GPS" ;
 - › Tracteur et remorques pour la sortie et la mise à l'eau des barques.



PARTICIPATION AUX SALONS ET CONFÉRENCES :

» 1ÈRE ÉDITION DU SALON HALIEUTIS :

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu l'Assiste, la ville d'Agadir a accueilli du 26 au 29 janvier 2011 la première édition du Salon HALIEUTIS.

Ce salon fait suite à la présentation le 29 septembre 2009, devant Sa Majesté le Roi Mohammed VI, de la nouvelle stratégie pour le secteur de la pêche à l'horizon 2020 baptisée «HALIEUTIS».

Ainsi, afin d'accompagner la dynamique enclenchée par cette ambitieuse stratégie sectorielle, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime a organisé ce salon dédié au secteur de la pêche maritime.

Ce salon d'envergure internationale est dédié aux métiers de la pêche maritime, de l'aquaculture et à la valorisation des produits halieutiques. Par ailleurs, ce rendez-vous a connu, pour sa première édition, la participation de 211 exposants, issus de 32 pays et a accueilli plus de 40 000 visiteurs venus découvrir près de 300 marques.

Conformément aux différents objectifs tracés par la stratégie HALIEUTIS, la Chambre des Pêches Maritimes de l'Atlantique Nord, en tant qu'opérateur dans le secteur, est impliquée dans cette dynamique à travers sa participation distinguée à cette manifestation.

Dans ce sens, le stand de la CPMAN a été honoré par la visite de SM le Roi Med VI qui a montré son ferme engagement pour soutenir les efforts des professionnels de la pêche maritime pour le développement du secteur.

Aménagé sur une superficie de 126m², le stand de la chambre a bien représenté tous les segments de la pêche, à savoir la pêche artisanale, côtière, hauturière et l'aquaculture. La projection d'un film institutionnel mettant en lumière les infrastructures portuaires de la circonscription maritime de la Chambre a également fait l'exception.



Un espace meeting a été conçu afin de permettre des rencontres B to B, dans ce cadre, il est à noter que la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Nord avait reçu, lors du salon, une délégation espagnole représentant le chantier naval Nasai (Tarragona) spécialisé dans la fabrication des barques en polyester, la délégation a eu des entretiens avec les membres de la Chambre intéressés. Un espace animation et dégustation a été dédié aux visiteurs du stand lors de la troisième journée du salon.



» LA DEUXIÈME ÉDITION DU SALON HALIEUTIS :

Pour sa part, la 2ème édition, placée sous le thème « Produits de la mer : quelle valorisation pour une meilleure compétitivité ? » s'est déroulée du 13 au 17 Février 2013 sur une superficie de 16 000 m². Elle a enregistré la participation de 225 exposants et de 33 pays représentant 350 marques et enseignes et 45 000 visiteurs s'y sont rendus.

Ce Salon représente pour la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Nord, non seulement, une plateforme pour l'échange d'informations et du savoir-faire, mais également une occasion pertinente pour dresser le bilan de ses activités et mesurer le degré d'accompagnement de l'ensemble des projets qui ont été lancés dans le cadre de la stratégie « HALIEUTIS ».



» TROISIÈME ÉDITION DU SALON HALIEUTIS :

Organisée, du 18 au 22 février 2014 à Agadir, sous le thème « la mer, l'avenir de l'homme », cette édition a réalisé un grand succès du fait qu'elle a enregistré un taux de participation très important des intéressés et des opérateurs du secteur de la pêche maritime à l'échelle nationale et internationale.

Cette édition s'est caractérisée par la participation de plus de 30 pays des différents continents et de 320 marques et enseignes nationales et internationales.

Par ailleurs, il est à signaler que lors de cette édition les organisateurs ont accordé un intérêt particulier au continent africain, chose qui s'est traduite par la participation importante des pays africains (22 pays africains) qui se sont emparés de la part du lion avec un taux de participation de 60 % et l'invité d'honneur de cette édition était la Côte d'Ivoire.

Il convient à ce titre de rappeler qu'en marge de cette édition, il y a eu la signature d'un accord de jumelage entre le Maroc et l'Union Européenne, portant sur le renforcement de l'aquaculture dans le Royaume. Ce jumelage Maroc-UE permettra à l'ANDA de maîtriser les techniques de production aquacole en s'inspirant de l'expérience et de meilleures pratiques européennes en la matière.

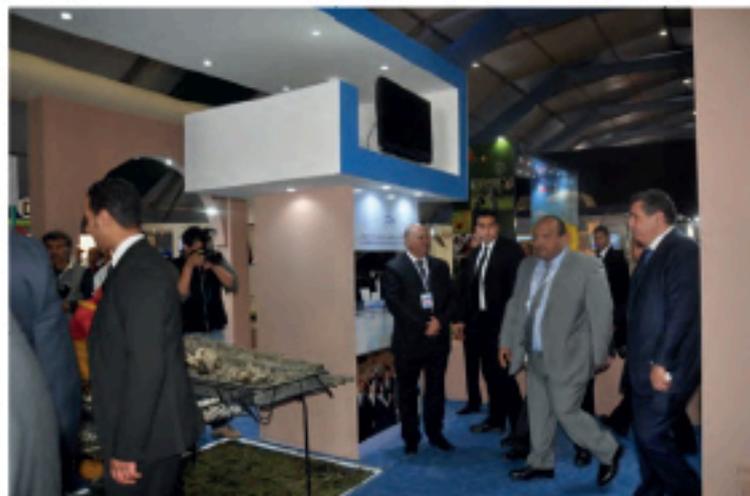
Lors de cette 3ème édition du salon HALIEUTIS, la CPMAN a participé avec deux stands ; le premier avait un caractère institutionnel alors que le 2ème avait un caractère professionnel.

Au niveau du 1er stand, la CPMAN a procédé à la sensibilisation des professionnels de l'intérêt des plans d'aménagement, et elle a mis à leur disposition un « Guide des plans d'aménagements ». De même, ce stand a connu plusieurs rencontres bilatérales et multilatérales, en particulier, avec les entrepreneurs africains afin de renforcer les relations de partenariat et de coopération entre le Maroc et les autres pays africains.

Tandis que le 2ème stand était réservé à mettre l'accent sur l'activité de conchyliculture et ses différentes étapes dans la lagune de "Qualidia", et ceci pour faire connaissance de la région et mettre en évidence ses atouts et ses qualités d'investissement.

De plus, la CPMAN a organisé, durant les jours de ce salon, et en partenariat avec la Fédération Royale de Plongée, des formations pour les plongeurs afin de leur permettre la maîtrise des techniques et modes d'utilisation des nouvelles techniques de plongée en vue de protéger les vies humaines. Et consciente des dangers causés par la plongée sous-marine, la CPMAN veille sur la généralisation de ces formations au profit de tous les plongeurs actifs dans le segment de la pêche des algues marines.







» PARTICIPATION DE LA CPMAN AUX SALONS ET CONFÉRENCES INTERNATIONAUX :

Aux fins d'étendre les relations commerciales du Royaume, de renforcer les relations de partenariat et de coopération entre les professionnels marocains et leurs homologues internationaux dans le secteur de la pêche maritime et de prendre connaissance des nouveautés en matière de technologies de pêche, la CPMAN a participé à plusieurs salons internationaux dont les plus importants sont :

- > Salon de l'Emballage organisé à Paris (France) du 22 au 25 novembre 2010 ;
- > Salon Européen des Pêches en Mer organisé à Nantes (France), du 27 au 29 janvier 2012 ;
- > European Seafood Exposition (Salon Européen des Produits Alimentaires à base des Produits de la Mer) organisé à Bruxelles (Belgique) du 6 au 8 mai 2014 ;
- > Salon International de l'Alimentation (SIAL) organisé à Paris (France) du 19 au 23 octobre 2014 ;
- > 2ème édition de la Consultation Technique sur les Directives Internationales visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) à Rome (Italie) du 03 au 07 février 2014.

Par ailleurs, la CPMAN a participé périodiquement aux sessions de la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). Il s'agit d'une Organisation de la pêche inter-gouvernementale responsable de la conservation des thonidés et des espèces apparentées de l'océan Atlantique et de ses mers adjacentes. Elle est composée des délégations des parties contractantes, au nombre de 48 dont l'Union Européenne, les Etats Unis, le Canada, le Japon, le Mexique, la Norvège, l'Islande et le Brésil et plusieurs pays méditerranéens dont le Maroc, l'Algérie la Tunisie, l'Egypte et la Série.

Ainsi, la CPMAN a pris part aux réunions suivantes :

- > La 17ème réunion extraordinaire de l'ICCAT tenue à Paris (France) du 17 au 27 novembre 2010 ;
- > La 22ème réunion ordinaire de l'ICCAT tenue à Istanbul (Turquie) du 09 au 19 novembre 2011 ;
- > La 18ème réunion extraordinaire de l'ICCAT tenue à Agadir (Maroc) du 12 au 19 novembre 2012 ;
- > La 23ème réunion ordinaire de l'ICCAT tenue à Cap (Afrique du Sud) du 18 au 25 novembre 2013 ;
- > La 19ème réunion extraordinaire de l'ICCAT tenue à Gènes (Italie) du 10 au 17 novembre 2014.

ACTIVITES RAYONNANTES DE LA CPMAN :

Journées d'études et visites du terrain :

Consciente de l'intérêt de l'approche participative, la CPMAN a organisé plusieurs événements auxquels elle a fait appel à la participation de tous les opérateurs du secteur de la pêche maritime (Profession, Administration, Associations, ...), on cite à titre d'exemple :

- > Organisation des journées d'application du programme IBHAR ;
- > Organisation d'une journée d'étude sur les tailles commerciales des produits de la pêche ;
- > Organisation d'une journée d'étude sur le système de localisation et de surveillance des navires de pêche par satellite (VMS) ;
- > Organisation des visites du terrain dans les ports de pêche pour sensibiliser et motiver les professionnels à adhérer au programme IBHAR ;
- > Organisation d'une caravane médicale au profit des marins-pêcheurs actifs au port de Casablanca ;
- > Organisation des visites des ports pour la présentation et la vulgarisation du projet des caisses en plastique ;
- > Visite des chantiers navals des ports situés dans la circonscription maritime de la Chambre.



ECHANGE DES VISITES OFFICIELLES :

Dans le cadre du programme IBHAR qui vise la modernisation et la mise à niveau de la flotte nationale, et afin de connaître les nouveautés internationales en matière de construction navale en polyester, la CPMAN a organisé du 11 au 14 janvier 2011 une visite technique au chantier naval "NASAY" à Tarragone en Espagne qui est spécialisé dans la construction des navires en polyester.



RECEPTION DES DELEGATIONS OFFICIELLES :

Dans le cadre du renforcement des relations de partenariat et de coopération entre les professionnels nationaux et leurs homologues internationaux, la CPMAN a reçu plusieurs délégations étrangères. Ces rencontres étaient une occasion pour étudier plusieurs dossiers. Il s'agit de :

- › la délégation Espagnole composée de plusieurs opérateurs de l'économie bleue qui sont des adhérents du club 21ème siècle à Catalogne en Espagne. La réception s'est déroulée le 04 décembre 2013 au siège de la CPMAN, et au cours de laquelle les deux parties ont discuté les possibilités d'établir un partenariat et une coopération dans les domaines liés à l'investissement dans le secteur de la pêche maritime et l'aquaculture.

- › La délégation ivoirienne : composée de plusieurs entrepreneurs du secteur de la pêche, cette délégation s'est rendue au siège de la Chambre le 28 janvier 2015, et elle a exprimé son intérêt à l'expérience marocaine en matière de fondation des chambres professionnelles et d'application du VMS à bord des navires marocains.





- › La délégation turque : cette délégation s'est intéressée à l'investissement dans les chantiers navals pour transmettre au Maroc l'expérience développée et acquise de la Turquie en matière de la construction navale.



PRESSE ET COMMUNICATION :

Afin de communiquer ses activités et ses programmes, la CPMAN a participé à plusieurs émissions de radio et de télévision, comme elle a procédé à la publication de plusieurs communiqués de presse et à la réalisation de plusieurs interviews et conférences.







CHAMBRES DES PÊCHES MARITIMES DE L'ATLANTIQUES NORD CASABLANCA



2, Rue Abou Hassan Al Ahâari Boulevard Anfa, Casablanca
Tél .: (212) 5 22 27 21 53 / (212) 5 22 27 25 16
Fax : (212) 5 22 27 21 80 - E-mail : cpman@cpman.ma
Site web : www.cpman.ma





LA CHAMBRE DES PÊCHES MARITIMES DE L'ATLANTIQUE NORD PARTENAIRE STRATEGIQUE DU PLAN HALIEUTIS

STRATEGIE HALIEUTIS HORIZON 2020

